



REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE GAYA  
COMMUNE URBAINE DE GAYA  
MAIRIE DE GAYA  
TEL : 20 680 434

## Procès verbal de la session extraordinaire du 19 JUIN 2023.

L'an deux mille vingt trois et le lundi dix neuf juin s'est tenue dans la salle de conseil, une session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Mounkaila Boureima président du conseil.

Avant la cérémonie d'ouverture, une Fathia a été dite par un participant pour que les travaux se déroulent normalement et que la paix et la quiétude règne sur notre cher pays.

Ouverte à 09 h, on remarque la présence des plusieurs invités.

Pour les conseillers élus

Etaient présents : 16

Absents : 2 dont une procuration

N°	Noms et prénoms	Fonction
01	Mounkaila Boureima	Président du conseil
02	Sani Moussa Ekoye	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire
03	Mariama Idrissa Beydari	2 <sup>e</sup> adjointe au Maire
04	Aichatou Kimba procuration	Conseillère
05	Ayouba Saley	Conseiller
06	Bachir Moussa Salah	Conseiller
07	Balkissa Maidawa	Conseillère
08	Zeinabou Hassane absente	Conseillère
09	Ibrahim Issaka	Conseiller
10	Idé Yarou	Conseiller
11	Zaïdou Hassane	Conseiller
12	Yaou Albadé	Conseiller
13	Issa Soumana	Conseiller
14	Mamane Diori	Conseiller
15	Souley Gouda	Conseiller
16	Fati Albarka	Conseillère
17	Illiassou Labbo	Conseiller
18	Laouali Mouhamadou	Conseiller

L'ordre du jour est composé ainsi qu'il suit :

1. Lecture et amendement du PV de la session précédente du 19/ 05/ 2023
2. Remaniement budgétaire
3. Aménagement parking
4. Aménagement site des jeunes (briqueterie et pavage)
5. Recrutement d'un agent (d'Etat civil)
6. Divers (informations)

Après la cérémonie d'ouverture, le Président du conseil, dans son allocution a rendu grâce à ALLAH le tout puissant, qui dans son infinie bonté a permis la tenue de cette session extraordinaire et a remercié l'ensemble des conseillers et participants pour avoir répondu à leur appel.

Avant de terminer son discours il a attiré l'attention de l'ensemble des conseillers à être très objectif et responsable dans les débats, il a ensuite imploré le tout puissant, le clément, le miséricordieux de nous gratifier d'un hivernage fécond.

La parole fut ensuite donné à monsieur le Préfet du Département de Gaya représentant de l'Etat.

Dans son allocution, il a remercié l'ensemble des conseillers et les participants pour avoir répondu massivement à la présente session, et a attiré l'attention des conseillers sur deux points notamment la saison hivernale et la prolifération des kiosques sur la route nationale (RN) , les devantures des services publics et établissements scolaires qui relèvent de l'Etat. Pour le premier point, il a invité tous les conseillers, chacun dans sa sphère de compétence de sa zone d'être leur porte parole en concert avec les chefs des quartiers et villages pour large diffusion en cas de catastrophe (inondations, sinistres ...).

Il a ensuite demandé par la même occasion au conseil de prendre en compte les préoccupations de la population et de dire : « La population vous jugera par votre capacité d'agir devant toute situation en appuyant et soutenir la population pour des meilleures conditions de vie », il leurs a garanti de sa disponibilité de jour comme de nuit pour l'épanouissement de la commune.

L'Honorable Député Nationale Moussa Ousmane présent à la session, n'a pas manqué à son tour d'abondé dans le même sens avec le Préfet en demandant

au conseil de prendre une délibération interdisant, les kiosques, les boutiques dans l'emprise de la route nationale (RN) de 25 m, aux occupations des espaces publics, les devantures des écoles et services publics.

Après le retrait des invités, la secrétaire Générale par intérim a procédé à la vérification du quorum par un appel nominatif des conseillers, suivi de la présentation d'un nouveau conseiller qui a fait son entrée monsieur Talhatou Seini suite à la démission du titulaire Illiassou Labbo.

A la reprise des travaux, le président du conseil a invité les élus à examiner avec attention et responsabilités les points inscrits à l'ordre du jour.

**1<sup>er</sup> point** : Lecture et amendement du PV de la session précédente

Après un débat certains conseillers ont apportés des corrections et le PV fut amendé et corrigé par le conseil séance tenante.

**2eme point** : Le remaniement budgétaire

La majorité des conseillers l'ont rejeté sans débat et sans attendre l'explication du technicien sur le motif du remaniement sous prétexte que le budget n'a pas été mis à leur disposition, malgré qu'ils disposent des documents du remaniement et de son commentaire. Ils l'ont voté par 10 voix contre, 07 voix pour et zéro abstention.

**3eme point** : Aménagement du parking communal

Le président du conseil après un bref exposé et suite aux rencontres avec les syndicats gros porteurs, le patronat, de la situation du parc communal et de l'importance pour la commune, des explications données par le directeur départemental de l'urbanisme et de l'habitat avec un devis de 17.355.720 FCFA présenté devant le conseil, le président du conseil après le débat a rassuré l'assistance que le parking sera la propriété de la commune et non privé et sera géré par la mairie. Les conseillers par tour de table ont posé beaucoup des questions auxquelles ils ont été éclairés par les techniciens. Après un débat houleux la majorité l'ont rejeté par 10 voix contre et 07 voix pour et zéro abstention.

**4eme point** : Aménagement du site des jeunes pour la fabrication des briques et pavage.